

Aide-soignant

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Horaires atypiques :
 - Travail de nuit et week-end
 - Horaires décalés
- Rythme de travail variable :
 - contact avec la famille des résidents
 - relation complexe avec des résidents aux pathologies lourdes
- Chute de plain-pied :
 - Déplacements à pied permanents
- Charge mentale :
 - contact avec la famille des résidents
 - relation complexe avec des résidents aux pathologies lourdes
- Travail en équipe : travail en équipe pluridisciplinaire (assistant social, éducateur spécialisé, médiateur de rue...)
- Equipements de travail :
 - Entretien des locaux
 - Matériel de mobilisation des résidents (lève-malade, drap de manutention, verticalisateur, disque de transfert...)
- Incendie :
 - Organisation des secours avec l'évacuation des résidents

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Contraintes posturales et articulaires : mobilisation des résidents, accompagnement des résidents dans leurs activités quotidiennes
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par les résidents, le public accueilli (grippe, gastro-entérite...)
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : aide aux déplacements, aux activités quotidiennes
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : produits d'entretien en particulier dans le cadre de la prévention des infections nosocomiales

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Ergonomie de l'aménagement des espaces de travail : dimensions, implantation, intimité des locaux
- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

2. Mesures de prévention collective

- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur, équipement des chambres
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement (pour assurer une confidentialité des échanges tout en gardant un contact avec les autres collègues), ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage, dispositif d'alarme et de surveillance...
- Locaux de travail : assurer la confidentialité des échanges, l'intimité des résidents tout en gardant un contact avec les autres collègues ;
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (fauteuil roulant, verticalisateur, lève-malade, disque de transfert...);
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, travail en transversalité (équipe interprofessionnelle), suivi médico-psychologique régulier,

3. Mesures de prévention individuelles

- EPI :
 - Tenue de travail complète
- Autres :
 - soutien psychologique personnalisé,
 - aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques,
 - respect des règles d'hygiène

4. Formations / Informations

- Liées à l'utilisation du matériel de mobilisation des résidents : lève-malade, drap de manutention, verticalisateur, disque de transfert
- Liées aux techniques et protocoles d'entretien des locaux :
 - prévention des infections nosocomiales
 - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - incendie et évacuation des locaux de travail